

AVISU CESEC 2020-45¹ **AVIS CESEC 2020-45**

*Relatif au
Rilativu à u*

Projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027 soumis à consultation officielle,

Prughettu di schema direttore d'accunziamentu e di gestione di l'acque (sdage) di corsica 2022-2027, sottumessu a cunsultazione ufficiale

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027 soumis à consultation officielle;**

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u prughettu di schema direttore d'accunziamentu e di gestione di l'acque (sdage) di corsica 2022-2027, sottumessu a cunsultazione ufficiale;

Après avoir entendu, Julia CULIOLI, pour la Mission Secrétariat Technique du Comité de Bassin

Dopu intesu, Julia CULIOLI,

Sur rapport de Michèle BARBE, pour la commission politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme;

À nant'à u raportu di Michèle BARBE per a Cummissione pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Les travaux préparatoires à l'élaboration du SDAGE 2022-2027 ont été lancés en 2018, et **le CESECC a rendu**, dans ce cadre, un avis référencé 2019-08 le 19 février 2019 et une contribution relative à "*la consultation publique sur la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et au Plan de gestion des risques inondation (PGRI)*" adoptée en séance plénière le 19 avril 2019.

L'entrée en vigueur du SDAGE 2022-2027 devra intervenir, au plus tard, en mars 2022.

Le projet de SDAGE a été adopté par le Comité de bassin de Corse (Conca di Corsica) le 7 octobre 2020.

Il comprend deux parties essentielles:

- ✓ Les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, déclinées en dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau, et qui contiennent des préconisations pour répondre aux questions importantes.
- ✓ Les objectifs environnementaux assignés à toutes les masses d'eau.

Le projet de SDAGE 2022-2027 et le Programme de mesures (PDM) qui lui est inhérent seront soumis à l'avis du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) entre novembre 2020 et janvier 2021, puis, avant son adoption définitive par le Comité de bassin et avant la prise d'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin relatif au PDM, à la consultation des assemblées et du public entre février 2021 et août 2021. Dans le cadre de cette consultation, **le CESECC sera saisi** pour avis.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui demandé **au CESECC** de se prononcer sur le nouveau calendrier de consultation.

A cet effet, **le CESECC relève** avec satisfaction qu'une nouvelle orientation fondamentale est désormais dédiée au changement climatique, **prend acte** des informations qui lui ont été données et des documents relatifs à l'élaboration du SDAGE 2022-2027, **et émet un avis favorable** à l'adoption du calendrier de consultation.

La Présidente,
Marie-Jeanne NICOLI